

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléant de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : M. Daniel HUOT

#### **Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires** : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003785

Rapport n°5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions supérieures 10 000 €

## Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Deuxième programmation - subventions supérieures 10 000 €

**Rapporteur :** Karima ROCHDI, Vice-Présidente

**Commission :** Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Politique de la Ville-Subventions aux associations »	Montant prévu au BP 2017 : 272 000 € Montant de l'opération : 18 000 €

### Résumé :

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015. La géographie prioritaire d'intervention a été resserrée sur les quartiers concentrant les populations à plus bas revenus. 5 quartiers prioritaires, 3 quartiers en veille et 5 quartiers en observation figurent dans le Contrat de Ville.

Les partenariats, notamment associatifs, contribuent aux objectifs du Contrat de Ville. C'est dans cette optique qu'un appel à projets a été lancé fin 2016.

Une première programmation a fait l'objet de délibérations en bureau et en Conseil Communautaire en mars dernier. La présente programmation est notamment destinée à des projets n'ayant pas fait l'objet de versement en première programmation, ainsi qu'à une consolidation de certains financements déjà attribués.

La deuxième programmation 2017 comporte 15 projets.

La participation financière prévue du Grand Besançon pour cette 2<sup>ème</sup> programmation 2017 s'établit à 41 200 €.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions supérieures à 10 000 € à intervenir dans ce cadre, pour un montant total de 18 000 €.

Dans la poursuite des décisions prises par le Bureau du 16 mars 2017, le Conseil Communautaire du 30 mars 2017 et le Conseil Municipal du 6 avril 2017, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une seconde programmation portant d'une part sur des actions non instruites en première programmation 2017, d'autre part sur une consolidation des financements attribués à des projets et actions déjà soutenus par la CAGB et/ou la Ville de Besançon.

Cette seconde programmation contribuera à soutenir des projets portés par des structures agissant dans les thématiques suivantes :

- Accès aux droits sociaux,
- Culture et Expression artistiques,
- Education, Parentalité, Jeunesse,
- Logement, Habitat, Cadre de vie et Mobilité,
- Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes,
- Participation des Habitants et lien social,
- Sport.

La participation totale affichée du Grand Besançon pour la 2<sup>ème</sup> programmation 2017 s'établit à 41 200 €, dont 32 400 crédits spécifiques et 6 800 € de crédits relevant de la direction Habitat-Logement et 2 000 € de la Direction Stratégie et Territoire.

A l'engagement financier du Grand Besançon s'ajoute celui de la Ville de Besançon qui intervient principalement au titre de ses compétences « Lutte contre les Discrimination » et « Culture ». Cet engagement est de l'ordre de 3 500 € (en crédits de fonctionnement).

Le présent rapport a pour objet l'attribution des subventions supérieures à 10 000 € dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> programmation de l'appel à projets 2017. Une seule subvention est concernée, et ce pour un montant de 18 000 €.

Le projet concerné figure dans les cellules grisées.

#### A/ Accès aux droits sociaux

Ce volet comporte 1 projet

<b>Accès aux droits sociaux</b>			
<b>N° Projet</b>	<b>Structures</b>	<b>Projets</b>	<b>CAGB CDV proposé 2<sup>ème</sup> programmation 2017</b>
139	La Fabrik@web	Lutter contre l'illettrisme numérique des adultes dans les quartiers prioritaires et Enseigner et sensibiliser les enfants au monde du numérique	1 000 €
<b>Total Général</b>			<b>1 000 €</b>

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 000 €, est financé comme suit :

- 1 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CAGB),

#### B/ Culture et expression artistique

Ce volet Comporte 1 projet

<b>Culture, Expression artistique</b>				
<b>N° Projet</b>	<b>Structures</b>	<b>Projets</b>	<b>CAGB CDV proposé 2<sup>ème</sup> programmation 2017</b>	<b>Ville Culture proposé 2<sup>ème</sup> programmation 2017</b>
212	MJC Clairs-Soleils-Vareilles	Actions Culturelles du quartier des Clairs-Soleils	1 500 €	1 000 €
<b>Total Général</b>			<b>2 500 €</b>	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 500 €, est financé comme suit :

- 1 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CAGB),
- 1 000 € sur le budget de la Direction Action Culturelle (Ville)

#### C/ Education, Parentalité, Jeunesse

Ce volet comporte 3 projets

<b>Education, Parentalité, Jeunesse</b>				
<b>N° Projet</b>	<b>Structures</b>	<b>Projets</b>	<b>CAGB CDV proposé 2<sup>ème</sup> programmation 2017</b>	<b>CAGB DST proposé 2<sup>ème</sup> programmation 2017</b>
111	Antenne Petite Enfance	Ateliers Parentalité 3 "Classes Dédiées"	1 500 €	
112	Les Petits Débrouillards	Club FabLab & Open Bidouille Camp		2 000 €
228	Des racines et des feuilles	Parentalité et réussite éducative	1 600 € (2 000 € en 1 <sup>ère</sup> prog)	
<b>Sous Total</b>			<b>3 100 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>5 100 €</b>	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 5 100 €, est financé comme suit :

- 3 100 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CAGB),
- 2 000 € sur le budget de la Direction Stratégie et Territoire

#### D/ Logement, Habitat, cadre de vie et mobilité

Ce volet comporte 1 projet

<b>Logement, Habitat, cadre de vie et mobilité</b>				
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 2 <sup>ème</sup> programmation 2017	CAGB proposé habitat-logement 2 <sup>ème</sup> programmation 2017
186	Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	Mieux vivre en habitat social	1 200 €	6 800 €
Sous Total			1 200 €	6 800 €
<b>Total Général</b>			<b>8 000 €</b>	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 8 000 €, est financé comme suit :

- 1 200 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CAGB),
- 6 800 € sur le budget du Service Habitat, Logement, Gens du Voyage

#### E/ Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/Hommes

Ce volet comporte 5 projets

<b>Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/Hommes</b>				
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 2 <sup>ème</sup> programmation n 2017	Ville MLCD proposé 2 <sup>ème</sup> programmation n 2017
115	Amitié Judéo Musulmane de France	Conférences- Déplacements en Pologne pour la visite de lieux de mémoire	800 €	
229	Des racines et des feuilles	Mères et re-pères	1 300 € (600 € en 1 <sup>ère</sup> prog)	
237	MJC Orchamps-Palente	Actions Socio Linguistiques (MJC Palente, CQRSF, MJC Clairs-Soleils)	18 000 €	
241	Compagnie Les Trois Sœurs	Action de sensibilisation sur le respect dans la relation fille/garçon auprès des 5/7 ans et leurs encadrants	1 500 €	2 000 €
Sous Total			21 600 €	2 000 €
<b>Total Général</b>			<b>23 600 €</b>	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 23 600 €, est financé comme suit :

- 21 600 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CAGB),
- 2 000 € sur le budget de la Mission Lutte contre les Discriminations (Ville)

## F/ Participation des habitants

Ce volet comporte 3 projets

Participation des Habitants et lien social			
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 2 <sup>ème</sup> programmation 2017
87	Association Culturelle Comorienne Woudzima	Amicale, réseau et cercle d'entraide et convivialité	500 €
208	MJC Clairs-Soleils-Vareilles	Espace Animation Vareilles	2 000 €
210	MJC Clairs-Soleils-Vareilles	La Roulotte Citoyenne de Clairso	1 000 €
Total Général			3 500 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 3 500 €, est financé comme suit :

- 3 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CAGB),

## G/ Sport

Ce volet comporte 2 projets

Sport				
N° Projet	Structures	Projets	CAGB CDV proposé 2 <sup>ème</sup> programmation 2017	VILLE MLCD Proposé 2 <sup>ème</sup> programmation 2017
132	Aviron Indoor Besançon	Aviron Indoor aux Clairs-Soleils	500 €	
137	Club Sauvegarde de Besançon	Les Femmes d'abord	(pour info 500 € en 1 <sup>ère</sup> prog.)	500 €
Sous-Total			500 €	500 €
Total Général			1 000 €	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 000 €, est financé comme suit :

- 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CAGB),
- 500 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville)

**Mmes D. DARD (2) et M. ZEHAFF, conseillères intéressées, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance de la 2<sup>ème</sup> programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, au titre du Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité femmes / hommes d'une subvention pour un montant total de 18 000 à la MJC de Palente (pour info, 4 000 € à la Ville de Besançon pour ses 4 centres sociaux municipaux en 1<sup>ère</sup> programmation) pour les ASL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 3

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**Contrat de Ville**  
**2<sup>ème</sup> programmation de l'appel à projets 2017**  
**Convention relative au soutien financier**  
**de la CAGB et de la Ville de Besançon**  
**à la MJC Palente**  
**Actions Socio-linguistiques**



**Entre :**

**La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**, représenté par son Président, M. Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017,

**Et :**

**La Ville de Besançon**, représentée par Madame la première adjointe Mme Danielle DARD dûment habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2017.  
**Désignés sous le terme de « les partenaires », d'une part,**

**Et :**

L'association dénommée **MJC Palente** association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 24 rue des roses à Besançon, N°SIRET : 778 298 141 00012 représentée par son Président, M. Jean-Louis PHARIZAT,  
**Désignée sous le terme « l'association », d'autre part,**

**Préambule**

Depuis 2016, la MJC de Palente Orchamps ne coordonne plus le dispositif « Actions Socio-Linguistiques (ASL) » pour l'ensemble des maisons de quartier implantées à Besançon mais uniquement pour les trois structures composant le collectif « Quartier Libre Besançon » : Comité de quartier de Rosemont St Ferjeux, MJC des Clairs Soleils et MJC Palente Orchamps.

A travers leur fonction d'accueil, d'information, de services et de médiation pour tous les publics et notamment les plus fragiles, ces structures s'impliquent dans de nombreuses initiatives favorisant la citoyenneté et le soutien à la fonction parentale.

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de bénévoles qui interviennent directement auprès des publics et qui sont formés et encadrés par les professionnels de l'association.

Le public cible est composé soit de personnes étrangères qui ne maîtrisent pas la langue française soit de personnes d'origine étrangère de nationalité française qui n'ont pas été scolarisées en France et qui ne maîtrisent pas la langue. Dans les 2 cas, la non maîtrise de la langue française constitue un frein à l'insertion sociale des personnes.

Ce dispositif concerne environ 160 personnes.

Compte tenu de ses objectifs, du public auquel il s'adresse et des quartiers où il est mis en place, ce projet s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville du Grand Besançon.

### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention détermine le contenu du dispositif ASL mené par la MJC Palente-Orchamps et les modalités du partenariat engagé entre les signataires.

Elle définit les modalités de mise en œuvre et de financement du dispositif piloté par l'association et soutenu par les partenaires.

### **Article 2 - Engagement de l'association**

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le programme d'actions présenté ci-après en cohérence avec les orientations mentionnées en préambule :

- organisation, animation et coordination des ateliers socio linguistiques dans les trois structures de Quartier Libre Besançon,
- organisation et animation de la formation des bénévoles œuvrant sur le territoire bisontin du précédent dispositif : Battant, Planoise, Montrapon, Chaprais,
- accueil, diagnostic et orientation du public demandeur,
- adaptation de l'offre de formation en proposant des contenus visant l'insertion sociale dans une approche globale de la personne.

Les bénévoles formés par l'association ont vocation à intervenir au sein de toutes les maisons de quartier et centres sociaux présents dans les territoires intégrés au contrat de ville du Grand Besançon.

Le descriptif complet de l'action et ses modalités de mise en œuvre, qui constituent également des engagements de l'association, figurent dans le dossier établi par l'association et annexé à la présente convention.

L'association s'engage également à participer aux dispositifs de pilotages et/ou d'évaluation mis en place par la CAGB et/ou la Ville pour le suivi global des dispositifs ASL.

Il est entendu que le public destinataire de l'action est accueilli gratuitement pour l'ensemble des éléments du programme et s'acquitte toutefois de l'adhésion à la maison de quartier associative à laquelle il est rattaché.

### **Article 3 - Financements et participations de la CAGB et de la Ville**

La CAGB s'engage à apporter une subvention de 18 000 € au titre de l'année 2017/2018.

Cette somme sera versée à la MJC de Palente dès que la présente convention sera signée et rendue exécutoire

Les financements que la Ville de Besançon apporte à chacune des associations membres de QLB pourront être mobilisés afin de contribuer au financement de cette action, dans des proportions et des modalités de répartition qu'il leur appartient de déterminer entre elles.

Il est entendu que l'association effectue les démarches pour l'obtention des autres participations financières prévues dans son plan de financement. En cas de non obtention de ces participations, les partenaires ne se substitueront pas aux financements manquants.

### **Article 4 - Durée de la convention**

La présente convention est consentie pour la saison 2017-2018. Elle s'achèvera le 31 août 2018 ou dès la transmission du dispositif et son portage par la future association Quartier Libre Besançon qui pourra intervenir avant cette date sous réserve d'un accord explicite de la CAGB et de la Ville de Besançon.

### **Article 5 - Modalités d'exécution de la convention**

Dans le cadre des obligations qui résultent de l'utilisation des fonds publics, l'association s'engage à :

- utiliser les financements exclusivement à la réalisation des actions définies par la présente convention,
- ne pas reverser tout ou partie de l'aide des partenaires au profit d'un autre organisme,
- rembourser aux partenaires les sommes non utilisées,
- justifier, à tout moment, sur demande des partenaires, l'utilisation des participations versées,
- informer les partenaires de toutes modifications intervenant dans le fonctionnement de l'association (administration ou direction de l'association, statuts...), y compris en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention,
- communiquer sans délai aux partenaires copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,
- faire apparaître sur tout support de communication informatif ou promotionnel la participation des partenaires,
- respecter, dans le cadre de l'exécution de l'action, les règles relatives à la discrétion et au secret professionnel au regard des données personnelles des usagers.

### **Article 6 - Obligations comptables**

L'association s'engage à :

- fournir les bilans comptables et comptes d'exploitation de l'association et de l'action certifiés par un commissaire au compte dans les six mois suivant sa réalisation ou avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 au plus tard,
- fournir les bilans d'actions réglementaires aux partenaires dans le cadre du dispositif Contrat Ville,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

### **Article 7 - Sanction**

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord préalable des partenaires, des conditions d'exécution de la convention par l'association, les partenaires peuvent remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

### **Article 8 - Contrôle**

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle, par les services des partenaires, de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par les partenaires, en vue d'en vérifier l'exactitude.

### **Article 9 - Suivi et évaluation annuels du dispositif**

Le suivi de l'exécution de la présente action est assuré par :

**Un Comité Technique**, chargé du suivi du dispositif et de son évaluation.

Il est composé de :

- pour la Ville de Besançon, du directeur du service «Vie Des Quartiers» ou de son représentant,
- pour la CAGB, du directeur du service «Contrat de Ville» ou de son représentant,
- pour l'Etat, du délégué du Préfet,
- pour la CAF, du représentant du Directeur, le conseiller technique en Action Sociale,
- pour la MJC Palente, de la directrice, de la coordinatrice du dispositif,

Il se réunira deux fois par an a minima à l'initiative des collectivités.

**Un Comité de Pilotage**, chargé du bilan de l'évaluation du dispositif dans l'optique de sa pérennité.

Il est composé de :

- pour la Ville de Besançon, M. le Maire ou son représentant,
- pour la CAGB, M. le Président ou son représentant,
- pour le CCAS, Mme l'Adjointe aux solidarités, coordination des élus, égalité des chances, droit des femmes ou son représentant,
- pour l'Etat, M. le Préfet du Doubs ou son représentant,
- pour la CAF, du représentant du Directeur, le conseiller technique en Action Sociale,
- pour l'association porteuse du projet, du Président ou son représentant,
- pour les associations partenaires, les Présidents ou leur représentant.

assistés des membres du comité technique.

Il se réunira a minima une fois, au plus tard fin 2018.

L'évaluation des conditions de réalisation de la présente convention s'effectuera annuellement.

### **Article 10 - Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause les objectifs définis dans la présente convention.

### **Article 11 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs prévus à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 12 - Renouvellement**

La présente convention ne sera pas renouvelée automatiquement.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6, aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes et également au résultat de l'évaluation du dispositif qui sera menée conjointement entre les partenaires et l'association.

### **Article 13 - Annexes**

Sont annexés à la présente convention :

- le projet de l'action déposé par l'association dans le cadre du contrat de ville du Grand Besançon qui comprend le budget prévisionnel global correspondant ainsi que les moyens affectés à sa réalisation.

**Article 14 - Recours**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Besançon

*Fait à Besançon en 3 exemplaire, le*

Pour la MJC Palente,  
Le Président,

Pour la Ville de Besançon,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Pour le Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis PHARIZAT

Danielle DARD

Jean-Louis FOUSSERET



**CONTRAT DE VILLE DU GRAND BESANCON**  
**DOSSIER COMMUN D'APPEL A PROJETS HORS CEJ**  
**DEMANDE DE SUBVENTION 2017**  
**CAHIER 2 – ACTION PROJETEE**

**NOM DE LA STRUCTURE :** MJC PALENTE

**NOM DE L'ACTION :** ATELIERS SOCIO-INQUISTIQUES

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATON**  
**N° ACTION    RECUEIL**  
**CDV            N° 237        10-02-2017**  
**DDCSPP**



## 4 – DESCRIPTION DE L'ACTION

Nouvelle action

Renouvellement d'action

<sup>(1)</sup> cochez la case correspondante

Action présentée à un référent du Contrat de Ville (voir cahier informations pratiques) :

OUI

NON

si oui :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Le :

Personne responsable de la mise en œuvre de l'action :

Nom :

CREPEY

Prénom :

Brigitte

Fonction :

directrice

Téléphone :

0381804180

Courriel :

brigitte.crepey25@gmail.com

Priorité thématique : (un seul choix possible)

Tranquillité publique et prévention de la délinquance

Education /parentalité / jeunesse (CLAS, périscolaire, CEJ, Projets jeunesse, PRE, ECLAIR)

Sport

Culture et expression artistique

Santé et accès aux soins

Accès aux droits sociaux

Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation

Développement économique et commercial

Logement, habitat, cadre de vie et mobilité

Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes

Participation des habitants et lien social

Valeurs de la République et citoyenneté

Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation

<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Quel est l'objectif de l'action par rapport aux objectifs du Contrat de Ville ? (cf. contrat de Ville ICI)

Apporter aux candidats apprenants étrangers en situation régulière un soutien linguistique de base au service d'un projet personnel d'intégration sociale

Apporter une offre de formation linguistique, harmonisée et coordonnée sur les 3 quartiers en s'appuyant sur les trois centres sociaux associatifs unis par la charte QLB (Quartier Libre Besançon). Par concertation préalable cette offre linguistique est proche de ce qui sera proposé à Planoise, Montrapon, Battant, Chaprais. Par l'apprentissage du français tendre vers une plus grande égalité des chances pour les enfants et les adolescents dont les parents ne maîtrisent pas ou insuffisamment la langue française.

#### Quartiers et publics bénéficiaires de l'action :

	Quartiers	Nombre prévisionnel de bénéficiaires de l'action	
		Adultes	Enfants
Quartiers prioritaires	Planoise	<input type="checkbox"/>	
	Cité Brulard	<input type="checkbox"/>	
	Clairs-Soleils	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Palente/Orchamps	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Montrapon	<input type="checkbox"/>	
Quartiers en veille active	Battant	<input type="checkbox"/>	
	Cité de l'Amitié	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Vareilles	<input checked="" type="checkbox"/>	
Quartiers en observation	Cuzie/Pasteuria Novillars	<input type="checkbox"/>	
	Cité Violte	<input type="checkbox"/>	
	Pelouse, Schlumberger, Rosemont, Pesty	<input type="checkbox"/>	
	Hauts de Saint-Claude	<input type="checkbox"/>	
Autres (Précisez le lieu)	Agglomération	<input type="checkbox"/>	
	Hors Agglomération	<input type="checkbox"/>	

Détailler par genre (hommes/femmes - filles/garçons) et par tranches d'âges :

Enfants	Filles	Garçons	Total	%	Adultes	Femmes	Hommes	Total	%
- de 6 ans			0		18 à 25 ans	9	4	13	8,00
7 à 11 ans			0		26 à 49 ans	53	20	73	46,00
12 à 17 ans			0		50 à 59 ans	25	12	37	23,00
					60 à 64 ans	13	8	21	13,00
					65 ans et +	8	8	16	10,00

Typologie des publics	Nombre	%
Elèves		
Étudiants		
Actifs	20	13,00
En recherche d'emploi	58	36,00
Inactifs	75	47,00
Retraités	7	4,00

Récapitulatif : au total, combien de personnes bénéficiaires de l'action attendez-vous ? : 160

Moyens consacrés à l'action ? (prévisionnel)

Moyens humains mobilisés :

	Nombre de personnes	Nombre d'ETPT <sup>1</sup> :
Bénévoles participant activement à l'action	18	0,46
Salariés dont emploi aidés <sup>2</sup>	2	1,50
Services Civiques	2	1,00

Nombre de personnes affectées à la réalisation de l'action :

22

Envisagez-vous de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action ?

OUI

NON

Si oui, combien (en ETPT) :

0,8 - MJC CLAIRS-soleils - MQ St-Parjeux

<sup>1</sup> Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la qualité de travail des agents. À titre d'exemple, un salarié dont la qualité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT / un agent en CDD de 1 mois travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 1/12 ETPT

<sup>2</sup> sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'association bénéficie d'aides subventionnées : CUI-IE, TAV, Contrats starters, convention adulte relais, postes FONCEIF, etc.

## Descriptif de l'action

*(Descriptif simple et concret : comment l'action va-t-elle se dérouler ? Contenu, origine du besoin) :*

### Objectifs généraux

- Organisation, animation et coordination des ateliers sociolinguistiques sur les trois structures de Quartier Libre Besançon : MJC Patente / Orchamps, MJC des Chaux-Soleils, Comité de quartier Rosomont / Saint-Ferjeux
- Organisation et animation de la formation des bénévoles œuvrant sur le territoire bisontin du précédent dispositif : Baltant-Planoise-Montraçon-Chaprais
- Accueil, diagnostic et orientation du public demandeur
- Adaptation de l'offre de formation en proposant des contenus visant l'insertion sociale - Renforcement du suivi pédagogique intégré dans une approche globale de la personne
- Appui sur le réseau des professionnels des secteurs d'activités de chaque centre social de QLB et du réseau de référents du domaine de l'emploi (Antenne Sociale de Quartier du CCAS, Pôle Emploi, Centres Médico-sociaux, Mission Locale, GSE...)

### Objectifs spécifiques sur sites :

- Organisation, dans un cadre de proximité, de séquences de formation individualisées et progressives adaptées aux demandes, attentes et besoins de chacun, visant l'autonomisation au quotidien et la socialisation

### Contenus

o Les instances de concertation et de décision : un comité de pilotage de l'action avec les partenaires financiers - un comité technique au sein de QLB - Une à deux rencontres annuelles avec les directeurs de chaque site bisontin en vue de maintenir une harmonisation de l'offre de formation

### Socle du dispositif

- Sur les 3 sites de QLB, sont dispensées, dans un cadre de proximité, 2 séances hebdomadaires de formation linguistique de 2h chacune. S'ajoute un cours de 2 fois 2h à Patente, destiné plus particulièrement aux personnes salariées ne pouvant participer aux séances proposées en journée. Ces interventions sont animées principalement par une équipe de bénévoles formés et accompagnés quotidiennement par les deux formatrices-coordinatrices
- Développement de modules complémentaires dont les contenus portent sur la citoyenneté et les valeurs de la République
- Organisation d'actions transversales liées aux apprentissages linguistiques (qui s'adressent à tout ou partie des participants) favorisant le développement des liens sociaux et la socialisation. Ces actions prennent appui sur les acteurs locaux et les équipements de quartier, pivots de l'intervention sociale territorialisée. Conduite d'entretiens de suivis pédagogiques réguliers (toutes les 50h de formation) Entrées et sorties permanentes

### Lieu(x) où va se dérouler l'action :

dans chaque structure de QLB

### Quel(s) Moyen(s) de communication envisagez-vous ?

Flyers en direction du public bénéficiaire et des partenaires pour informer des jours heures et lieux des cours de linguistiques.

informations données dans la plaquette de rentrée QLB - tirage 4000 exemplaires

site [www.mjc-patente.fr](http://www.mjc-patente.fr)

### Fréquence de réalisation de l'action :

Quotidienne  Hebdomadaire  Mensuelle  Bimensuelle  Semestrielle  Sans périodicité

**Partenariats au service de l'action :**

La mise en œuvre opérationnelle de l'action fait-elle intervenir d'autres associations ou organismes ?  OUI  NON  
Si oui, lesquels ? :

MDQ St-Ferjeux et MDQ Clansoleils

Selon quelles modalités (Prestation, mutualisation...)?

investissement financier de chaque structure pour couvrir les charges indirectes et pallier à l'absence ou diminution de subventions

**Calendrier prévisionnel :**

Date de début de mise en œuvre : 01 janvier 2017

Date de fin: 31 décembre 2017

Envisagez-vous de renouveler l'action ? OUI  NON

**Implication du public bénéficiaire dans l'action (préparation, mise en œuvre, évaluation) ?**

contrat d'engagement  
adhésion à la structure: proche du lieu de résidence

**S'il s'agit d'un projet en direction des enfants, comment les parents (et/ou les adultes) seront-ils associés au projet (préparation, mise en œuvre, évaluation) ?**

**Implication du Conseil Citoyen dans la construction de l'action ?**

information du projet

**Comment avez-vous prévu d'évaluer votre action (critères et méthodes) ?**

établissement d'une feuille d'embarquement  
conduite d'entretien à l'accueil  
statistiques et bilan annuel  
- nombre d'heures de formation - assidue  
- nombre de bénéficiaires

## 5 - BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

**IMPORTANT** Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? OUI  NON

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.)

charges de personnel : deux formatrices pour 1.5 ETP

Pratiques tarifaires appliquées à l'action :

Gratuité  Tarifs modulés  Barème  Prix unique  Autres

Quels critères avez-vous utilisés pour répartir les charges indirectes dans les diverses catégories proposées ?

13% des charges directes

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action ?

Valorisation des locaux utilisés pour les cours dont la ville de Besançon est propriétaire

251 m<sup>2</sup> 0,21 du m<sup>2</sup> et 50 demi-journées d'occupation

valorisation du bénévolat fonctionnant sur 3 quartiers : 18 personnes 750h smic netaire à 9,76 euros brut de l'heure

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération subventionnée :

Ces « contributions volontaires » correspondent au bénévolat ou, mieux à disposition, gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en complémentarité est possible que si l'opérateur dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

1

5 - Budget prévisionnel de l'action		Débit		Fin	
NOM DE L'ACTION		MONTANT (€)		MONTANT (€)	
<b>CHARGES (en euros)</b>		<b>PRODUITS (en euros)</b>			
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente produits finis, prest. serv. à marchandises</b>			
601 - Achats de biens matériels et fournitures		701 - Participation de la commune			
602 - Prestations de services		702 - Bénévoles			
<b>60 - Sous-total autres fournitures (601 à 607)</b>		<b>70 - Sous-total autres fournitures</b>			
603 - Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité)		703 - Bourses accès aux locaux C.C.A.B. de Besançon			
604 - Produits d'entretien		704 - Autres à préciser			
605 - Fournitures d'entretien et de petit équipement		<b>71 - Subventions d'exploitation</b>			
606 - Fournitures administratives		Etat			
607 - Autres matières et fournitures		711 - Crédits d'intervention Contrat de Ville (C.V.)			
608 - Achats de marchandises		712 - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74 - DIRECTION</b>			
612 - Locations		741 - Crédits de crédits interministériels de prévention de la délinquance (P.P.D.)			
613 - Entretien et réparation		742 - Crédits du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.J)			
614 - Documentation		743 - MISE EN ŒUVRE			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		744 - Centre des Dépôts et Consignations			
621 - Remplacement d'équipements et matériels		745 - Agence Régionale de Santé			
622 - Publicité et publications, relations publiques		746 - Agence Nationale de l'Urbanisme (ANU)			
623 - Dépôts en rente, actions et valeurs		747 - Agence de Services et de Paiement			
<b>62 - Sous-total autres services (621 à 629)</b>		748 - Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes			
624 - Transport de biens et transport collectif du personnel		749 - DDCPP autres			
625 - Frais postaux et télécommunication		750 - Autre à préciser			
626 - Services bancaires et assurés		<b>Région Franche-Comté</b>			
627 - Autres services extérieurs divers		751 - Subvention de fond général - préfecture			
628 - Nabex, réseaux et relations sur autres serv. ext.		752 - Fonds régional			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		753 - Forfaitaire			
631 - Impôts et taxes sur rémunérations		754 - Autres - précisez			
632 - Taxes sur les salaires		<b>Département du Doubs</b>			
633 - Autres impôts et taxes		755 - Subvention de fond général - préfecture			
<b>64 - Charges de personnel</b>		756 - Subvention spécifique Contrat de Ville			
641 - Rémunération du personnel		757 - Crédits d'intervention			
642 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance		<b>C.C.A.B. Ville de Besançon</b>			
643 - Autres charges sociales		758 - Subvention de fond Général C.A.B.			
644 - Autres charges de personnel		759 - Subvention de fond Général Ville			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		760 - Subvention Contrat de Ville (1)			
651 - Charges financières		<b>CCAS de Besançon</b>			
652 - Charges exceptionnelles		761 - Caisse d'Allocations Familiales du Doubs			
653 - Dotations aux amortissements		762 - C.A.F. - Subvention de fonctionnement et du Contrat de ville			
654 - Impôts		763 - C.A.F. - Fonds National Forestier (F.N.F.)			
655 - Autres charges		764 - C.A.F. - Fonds Pédagogie et Territoires			
<b>66 - Charges financières</b>		765 - C.A.F. - Possibilité de service (P.S.C.A.L.S.P. (C.A.B. A.C.F. A.C.)			
661 - Intérêts		766 - Organisme Logement			
662 - Autres charges financières		767 - Autres organismes sociaux - préciser			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		768 - Fonds Européens			
671 - Dotations aux amortissements		769 - F.N.C.			
672 - Impôts		770 - F.N.C.E.R.			
673 - Autres charges		771 - Autres à préciser			
<b>68 - Charges indirectes affectées à l'action</b>		772 - Autres aides, dons ou subventions affectées (fondation, sponsor, réserves parlementaires, etc.)			
681 - Charges de fonctionnement		773 - Prêts et Forfaitaires			
682 - Frais financiers		774 - Fonds propres de l'association			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
683 - Contributions volontaires en nature		775 - Autres produits de gestion courante			
684 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		776 - Produits financiers			
685 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		777 - Sous-Invest. C.A.F. quel que soit le mode de rattachement			
686 - Matériel en nature		778 - Sous-Invest. autres que par acte de rattachement			
687 - Personnel bénévole		779 - Reprise sur amortissements/provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
688 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		780 - Ressources indirectes affectées à l'action			
689 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		781 - Contributions volontaires en nature			
690 - Personnel bénévole		782 - Prêts et Forfaitaires			
691 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		783 - Prêts en nature			
692 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		784 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
693 - Personnel bénévole		785 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
694 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		786 - Ressources indirectes affectées à l'action			
695 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		787 - Contributions volontaires en nature			
696 - Personnel bénévole		788 - Prêts et Forfaitaires			
697 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		789 - Prêts en nature			
698 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		790 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
699 - Personnel bénévole		791 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
700 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		792 - Ressources indirectes affectées à l'action			
701 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		793 - Contributions volontaires en nature			
702 - Personnel bénévole		794 - Prêts et Forfaitaires			
703 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		795 - Prêts en nature			
704 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		796 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
705 - Personnel bénévole		797 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
706 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		798 - Ressources indirectes affectées à l'action			
707 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		799 - Contributions volontaires en nature			
708 - Personnel bénévole		800 - Prêts et Forfaitaires			
709 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		801 - Prêts en nature			
710 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		802 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
711 - Personnel bénévole		803 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
712 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		804 - Ressources indirectes affectées à l'action			
713 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		805 - Contributions volontaires en nature			
714 - Personnel bénévole		806 - Prêts et Forfaitaires			
715 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		807 - Prêts en nature			
716 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		808 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
717 - Personnel bénévole		809 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
718 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		810 - Ressources indirectes affectées à l'action			
719 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		811 - Contributions volontaires en nature			
720 - Personnel bénévole		812 - Prêts et Forfaitaires			
721 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		813 - Prêts en nature			
722 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		814 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
723 - Personnel bénévole		815 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
724 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		816 - Ressources indirectes affectées à l'action			
725 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		817 - Contributions volontaires en nature			
726 - Personnel bénévole		818 - Prêts et Forfaitaires			
727 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		819 - Prêts en nature			
728 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		820 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
729 - Personnel bénévole		821 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
730 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		822 - Ressources indirectes affectées à l'action			
731 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		823 - Contributions volontaires en nature			
732 - Personnel bénévole		824 - Prêts et Forfaitaires			
733 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		825 - Prêts en nature			
734 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		826 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
735 - Personnel bénévole		827 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
736 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		828 - Ressources indirectes affectées à l'action			
737 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		829 - Contributions volontaires en nature			
738 - Personnel bénévole		830 - Prêts et Forfaitaires			
739 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		831 - Prêts en nature			
740 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		832 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
741 - Personnel bénévole		833 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
742 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		834 - Ressources indirectes affectées à l'action			
743 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		835 - Contributions volontaires en nature			
744 - Personnel bénévole		836 - Prêts et Forfaitaires			
745 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		837 - Prêts en nature			
746 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		838 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
747 - Personnel bénévole		839 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
748 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		840 - Ressources indirectes affectées à l'action			
749 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		841 - Contributions volontaires en nature			
750 - Personnel bénévole		842 - Prêts et Forfaitaires			
751 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		843 - Prêts en nature			
752 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		844 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
753 - Personnel bénévole		845 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
754 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		846 - Ressources indirectes affectées à l'action			
755 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		847 - Contributions volontaires en nature			
756 - Personnel bénévole		848 - Prêts et Forfaitaires			
757 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		849 - Prêts en nature			
758 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		850 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
759 - Personnel bénévole		851 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
760 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		852 - Ressources indirectes affectées à l'action			
761 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		853 - Contributions volontaires en nature			
762 - Personnel bénévole		854 - Prêts et Forfaitaires			
763 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		855 - Prêts en nature			
764 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		856 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
765 - Personnel bénévole		857 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
766 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		858 - Ressources indirectes affectées à l'action			
767 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		859 - Contributions volontaires en nature			
768 - Personnel bénévole		860 - Prêts et Forfaitaires			
769 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		861 - Prêts en nature			
770 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		862 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
771 - Personnel bénévole		863 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
772 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		864 - Ressources indirectes affectées à l'action			
773 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		865 - Contributions volontaires en nature			
774 - Personnel bénévole		866 - Prêts et Forfaitaires			
775 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		867 - Prêts en nature			
776 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		868 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
777 - Personnel bénévole		869 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
778 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		870 - Ressources indirectes affectées à l'action			
779 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		871 - Contributions volontaires en nature			
780 - Personnel bénévole		872 - Prêts et Forfaitaires			
781 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		873 - Prêts en nature			
782 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		874 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
783 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
784 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		876 - Ressources indirectes affectées à l'action			
785 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		877 - Contributions volontaires en nature			
786 - Personnel bénévole		878 - Prêts et Forfaitaires			
787 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		879 - Prêts en nature			
788 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		880 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
789 - Personnel bénévole		881 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
790 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		882 - Ressources indirectes affectées à l'action			
791 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		883 - Contributions volontaires en nature			
792 - Personnel bénévole		884 - Prêts et Forfaitaires			
793 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		885 - Prêts en nature			
794 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		886 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
795 - Personnel bénévole		887 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
796 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		888 - Ressources indirectes affectées à l'action			
797 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		889 - Contributions volontaires en nature			
798 - Personnel bénévole		890 - Prêts et Forfaitaires			
799 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		891 - Prêts en nature			
800 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		892 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
801 - Personnel bénévole		893 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
802 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		894 - Ressources indirectes affectées à l'action			
803 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		895 - Contributions volontaires en nature			
804 - Personnel bénévole		896 - Prêts et Forfaitaires			
805 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		897 - Prêts en nature			
806 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		898 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
807 - Personnel bénévole		899 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
808 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		900 - Ressources indirectes affectées à l'action			
809 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		901 - Contributions volontaires en nature			
810 - Personnel bénévole		902 - Prêts et Forfaitaires			
811 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		903 - Prêts en nature			
812 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		904 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
813 - Personnel bénévole		905 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
814 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		906 - Ressources indirectes affectées à l'action			
815 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		907 - Contributions volontaires en nature			
816 - Personnel bénévole		908 - Prêts et Forfaitaires			
817 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		909 - Prêts en nature			
818 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		910 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
819 - Personnel bénévole		911 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
820 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		912 - Ressources indirectes affectées à l'action			
821 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		913 - Contributions volontaires en nature			
822 - Personnel bénévole		914 - Prêts et Forfaitaires			
823 - Services en nature (aliments, vêtements, etc.)		915 - Prêts en nature			
824 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)		916 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel)			
825 - Personnel bénévole		917 - Dons en nature (aliments, vêtements, etc.)			

## 6 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

Jean Louis PHARIZAT

Représentant(e) légal(e) de la structure :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, (cahier 1 et son budget prévisionnel, cahier 2 et le budget de l'action ainsi que l'attestation relative aux aides de minimis le cas échéant), notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- S'engage à promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté en conformité avec les lois et règlement en vigueur
- Demande une subvention Contrat de Ville : 61.000 €

Qui se détaille en :

Etat :	15.000 €	C.C.A.S. de Besançon	5.000 €
Région :		C.A.F. du Doubs	5.000 €
Département :	0 €	F.S.E.	€
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.)/Ville de Besançon :	18.000 €	Autre (à préciser) :	€
		ETAT PRIPI	18.000

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (1) :

Au compte bancaire ou postal de la structure :

Nom du titulaire du compte : MJC PALENTE

Banque ou centre : Crédit Agricole

Domiciliation :

Code Banque/Etablissement    Code guichet    Numéro de compte    Clé RIB / RIP

**Important :** Joindre obligatoirement au dossier un R.I.B. correspondant à l'original imprimé de votre organisme bancaire.

Fait à : Besançon

Signature (original en bleu)

Nom et qualité du signataire

le : 10 février 2017

Beate CREPEY